

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1162

Artikel: Votations : les Suisses et leurs divisions
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses et leurs divisions

(pi) La récente votation sur l'Initiative des Alpes a réalimenté la chronique du fossé séparant Romands et Alémaniques. Nous avons cherché à vérifier l'existence de ces différences entre les deux communautés linguistiques sur la base des votes qui se sont déroulés ces dix dernières années, soit depuis 1984. Résultats tout en nuances.

● Les cantons romands, pris isolément, sont parmi ceux qui se retrouvent le plus souvent chez les «perdants» des scrutins. Le Valais et le Jura détiennent le record: ils ont voté

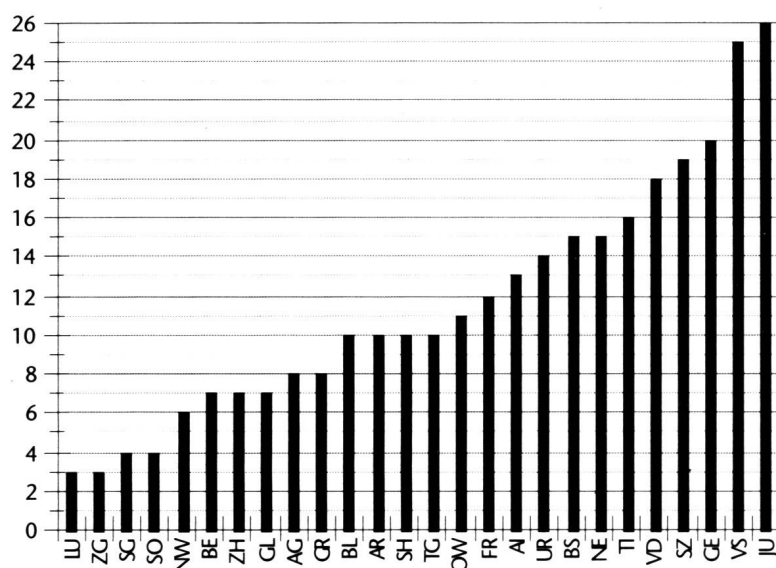
il faut opposer les 15 situations où les Romands ont voté en bloc et se sont retrouvés dans la majorité, toujours avec l'aide de cantons alémaniques. Lorsque ce cas se présente, il est fréquent de voir les grands cantons (ZH, BE, LU, BS, BL) mis en minorité.

● Il faut aussi comptabiliser les divisions romandes, et elles sont nombreuses. Sur 62 votes avec divergence au niveau suisse, il est arrivé 40 fois que les Romands votent en ordre dispersé. Il y a d'ailleurs des cantons spécialistes de l'isolement: 8 fois le Valais est seul contre tous les autres Romands; le Jura se retrouve 5 fois dans ce cas. Il est même arrivé une fois au Valais de se retrouver seul canton de son avis au niveau suisse (la révision du code pénal concernant les infractions d'ordre sexuel).

● Les regroupements de cantons, on l'a vu pour la circulation routière, se font autant autour de thèmes qu'en raison de la langue. Ainsi, par trois fois, Valais et Fribourg manquent à l'appel des Romands et se retrouvent avec les deux Bâles (et d'autres cantons alémaniques dans un des cas): les trois fois, la question posée touchait au domaine de l'énergie.

● Les plus minoritaires ne sont pas les plus progressistes. Ainsi le Valais et le Jura sont-ils les seuls romands à avoir accepté en 1985 l'initiative «Droit à la vie», opposée à l'avortement. La tendance catholique a pris le dessus. Mais Fribourg à cette occasion a voté romand et non pas catholique. ■

NOMBRE DE SCRUTINS OÙ UN CANTON A VOTÉ DIFFÉREMMENT DE LA MAJORITÉ, DE 1984 À 1994



respectivement 25 et 26 fois autrement que la majorité, sur 95 objets soumis au vote (sur ces 95 objets, 33 ont été acceptés ou refusés par tous les cantons; il en reste donc 62 pour lesquels il y avait divergence). Mais Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri, Bâle-Ville et Schwytz sont aussi souvent contrariés que Fribourg, Neuchâtel ou Vaud (voir le graphique).

● Il est assez rare que les Romands votent en bloc et se retrouvent dans la minorité: cela n'est arrivé que 7 fois en 10 ans; dans un cas seulement (initiative «pro vitesse 100/130»), les Romands se sont retrouvés seuls face à tous les cantons alémaniques (plus le Tessin). Dans les six autres cas, ils étaient rejoints par 1 à 6 cantons d'outre-Sarine. Il n'y a donc pas vraiment un fossé linguistique; il y a par contre une divergence fondamentale sur un sujet précis, la circulation routière: 5 des 7 objets qui ont recueilli l'unanimité des cantons romands mais où ils n'ont pas été suivis touchaient à ce domaine. Les deux autres cas sont l'arrêté sur la viticulture et l'Espace économique européen (nous avons rangé l'Initiative des Alpes dans la catégorie circulation routière).

● A ces 7 votes compacts mais minoritaires,

Dix ans de votes

Année	O	I	C	F	total
1984	3	6	1	0	10
1985	6	3	1	2	12
1986	1	3	2	1	7
1987	1	2	0	4	7
1988	1	4	0	0	5
1989	0	3	0	0	3
1990	1	6	0	3	10
1991	2	1	0	1	4
1992	3	3	0	10	16
1993	8	6	0	2	16
1994	3	1	0	1	5
Total	29	38	4	24	95

O = référendum obligatoire (modification constitutionnelle).

I = initiative.

C = contre-projet à une initiative.

F = référendum facultatif (modification législative).